



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 084-218400877-20231114-DL_826-DE



N° 826/2023

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

20 NOV. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Aline LANDRIN, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN, M. Christian GASTOU, M. Bernard VATON, M. Jean-Pierre PASERO.

Absents représentés

Mme Muriel BOUDIER représenté par Mme Marcelle ARSAC
Mme Catherine GASPA représenté par Mme Valérie ANDRES
Mme Joëlle CHALANDON représenté par M. Jean-Michel BOUDIER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Nicolas ARNOUX
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Jonathan ARGENSON
Mme Carole NORMANI représenté par M. Bernard VATON
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU

Absentes

Mme Marie-France LORHO
Mme Michèle MARGAIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 826/2023

Rapporteur : M. Xavier MARQUOT

APPROBATION DU 2^{EME} CONTRAT AVEC LE CANAL DE CARPENTRAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la note de cadrage présente le contexte de réalisation du 2ème contrat de canal ;

Vu le document contractuel qui présente les engagements des co-signataires, son planning et ses financements ;

Vu le programme d'opérations composé de 69 opérations, qui détaille le contenu, les aspects techniques et financiers des opérations à mener sur la durée du contrat ;

Vu le protocole de gestion de la ressource des économies d'eau dont l'objet est de fixer et préciser le cadre des conditions de restitution aux milieux naturels d'une part des économies d'eau réalisées dans le cadre du Contrat de Canal ;

Vu que programme d'action du contrat de canal s'établit sur la période 2022-2027. Le montant global des investissements prévus s'élève à plus de 18 millions d'euros ;

Considérant, que la commune d'Orange est traversée par le réseau d'irrigation du canal de Carpentras et a participé en tant que membres du comité de suivi au contrat de canal n°2 (2022-2027) ;

Considérant, que la démarche contrat de canal n°2 constitue une démarche favorable à la gestion globale et concertée de l'eau sur un territoire ;

Considérant, que la démarche vise notamment à améliorer la coopération entre les collectivités locales et l'ASA du Canal de Carpentras ;

Considérant, que la signature du contrat de canal acte la volonté des partenaires à respecter les engagements inscrits dans le document contractuel et à s'impliquer dans la mise en œuvre des actions prévues.

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes du Contrat de canal n°2 avec l'ensemble de ses documents constitutifs.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer le dit-contrat.

Le Secrétaire de séance
Jonathan ARGENSON

Le Maire
Yann BOMPART